

V.A.E

Validation Des acquis de l'Experience



Public concerné :

demandeurs d'emploi, salariés, salariés en contrat aidé, les aides familiaux et conjoints collaborateurs d'exploitants, les cotisants solidaires.

Tout public souhaitant valoriser une expérience professionnelle

Pré requis :

Pouvoir justifier d'un an d'expérience professionnelle continue ou non, pendant une durée cumulée d'au moins un an, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport avec le diplôme visé.

Effectif par session :

Accompagnement individuel

Diplomes :

Diplôme du ministère de l'agriculture : Tous les diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sont concernés : CAPa, BAC PRO, BP, BTS, licence, master...

Durée :

2 heures d'accompagnement pour la demande de recevabilité

14 heures d'accompagnement pour la rédaction du dossier d'examen

Accessibilité :

Un Référent handicap accompagne et suit l'apprenti.

Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93

Conditions d'inscription :

obtention de la recevabilité auprès de la D.R.A.A.F

Module de validation :

Passage devant un jury de professionnels et d'accompagnateurs formés à la pratique d'évaluation au jury VAE ainsi qu'une présidente de jury. Le jury peut ne rien valider soit faire une validation partielle ou totale du diplôme.

Tarifs :

Nous consulter.

Modalités de sélection :

aucunes

Modalités d'évaluation :

obtention de la recevabilité auprès de la D.R.A.A.F

Perspectives :

Faire reconnaître ses compétences professionnelles en vue d'une évolution de carrière, ou d'une reconversion

Lieu de formation :

CFPPA Borgo-Marana
650 route de porettone
20290 BORG0



Programme / Modalités pédagogiques :

Les étapes de la V.A.E :

1. Définition du projet: Information, conseil, choisir le bon diplôme.
 - Analyse du projet
 - Premier repérage des certifications envisageables
 - Orientation vers le certificateur concerné
2. Recevabilité: Préparation et dépôt du dossier de recevabilité.
 - Renseignements sur le dossier de recevabilité (livret 1)
 - Vérification de son contenu, dossier complet, années d'expérience...
3. Dossier VAE: Aide à la constitution et remise du dossier VAE au jury.
 - Présentation du livret 2, dossier VAE et méthodologie. Remise du mémento VAE.
 - Adéquation de l'expérience professionnelle avec le diplôme. Mise en valeur des connaissances, compétences, aptitudes professionnelles et personnelles.
 - Lecture, correction, axes d'amélioration.
 - Vérification du dossier.
4. Validation: Partiel ou Total par le jury.
 - Individualisation des parcours.
 - Accompagnement de chaque stagiaire par le formateur référent de la formation.
 - Accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Contenu de l'accompagnement :

accompagnement individuel avec un accompagnateur formé à la VAE
Rendez-vous adapté au besoin du candidat
Accompagnement à la rédaction de la demande de recevabilité
Aide à la lecture du dossier de validation
Aide à la rédaction
Préparation à l'entretien oral du jury

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 100 %